Abstract – Travail de diplôme

Respect des délais de reperfusion des STEMI aux ambulances de Nyon : Influence de l'échelon d'intervention du SMUR

Charline Norrey, AMB 22-25, déposé à l'Ecole supérieur medi | Centre de formation médicale | Soins ambulanciers ES en vue de l'obtention du diplôme d'ambulancier-ère ES

Lieu de pratique professionnelle : Nyon

Corps du texte

La prise en charge rapide des patients atteints d'un infarctus du myocarde avec sus-décalage du segment ST (STEMI) est cruciale pour minimiser les lésions myocardiques et réduire la mortalité. À Nyon, le choix de mobiliser le SMUR en premier ou en deuxième échelon influence directement les délais de prise en charge. Ce sujet a été choisi pour mieux comprendre les différences observées et identifier les pistes d'amélioration dans la prise en charge préhospitalière des STEMI à Nyon.

Objectifs et questions de recherche

L'objectif principal de ce travail est d'évaluer si les interventions des ambulances de Nyon respectent les délais de reperfusion recommandés au niveau international, soit 90 minutes, et d'analyser l'impact de l'échelon d'intervention du SMUR sur ces délais.

Méthodologie

Le travail repose sur une analyse rétrospective des données de 2022 et 2024, issues des rapports d'intervention des ambulances de Nyon. Les critères d'inclusion comprennent les cas confirmés de STEMI transportés aux Hôpitaux Universitaire de Genève (HUG), avec une chronologie d'intervention complète et un déclenchement de la filière STEMI.

Résultats, traitement de la thématique

Les résultats montrent que le délai critique de 90 minutes entre le premier contact médical et la reperfusion a été respecté dans 100% des cas. Ils montrent également que les interventions en 1er échelon du SMUR respectent davantage les délais de prise en charge. Ces délais sont en adéquation avec les recommandations internationales, bien que des marges d'amélioration soient identifiées pour les interventions en 2ème échelon.

Discussion & conclusion

Les conclusions mettent en avant l'importance de la mobilisation du SMUR en 1er échelon tant que les ambulanciers n'ont pas l'autonomie à l'interprétation d'un ECG 12 dérivations et le déclenchement de filière STEMI pour optimiser les délais de prise en charge. Des recommandations sont formulées pour renforcer la coordination entre les ambulances et le SMUR, ainsi que pour améliorer l'autonomie des ambulanciers dans la gestion des cas STEMI.

Berne, 25 décembre 2024